

211C1952
FR0004053338-OP047-A09

28 octobre 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

RUE DU COMMERCE

(Euronext Paris)

- 1 - Le 27 octobre 2011, à 15 heures 45, la Société Générale, agissant pour le compte de la société Altacom¹, contrôlée par la société Altarea, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société RUE DU COMMERCE.

Conformément à un contrat de cession conclu le 27 octobre 2011, Altacom s'est engagée irrévocablement à acquérir 2 676 402 actions RUE DU COMMERCE, représentant 24,13% du capital de la société², au prix de 9 € par action auprès de M. Gauthier Picquart (à raison de 699 650 actions³, représentant 6,31% du capital), M. Patrick Jacquemin et les membres de sa famille (à raison de 669 107 actions représentant 6,03% du capital) et d'entités du groupe Apax⁴ (à raison de 1 307 645 actions représentant 11,79% du capital). La réalisation de cette cession est soumise à la condition suspensive de la délivrance par l'Autorité de la concurrence d'une autorisation relative au contrôle des concentrations conformément à l'article L.430-5 du code de commerce.

En outre, conformément à un contrat d'apport conclu le 27 octobre 2011 entre Altacom et MM. Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin, ces derniers se sont irrévocablement engagés à apporter à Altacom 500 000 actions RUE DU COMMERCE représentant 4,51% du capital de la Société (à raison de 250 000 actions chacun), sur la base d'une valeur de 9 € par action RUE DU COMMERCE, cet apport étant conditionné à la réalisation de la cession précitée⁵.

A l'issue de ces opérations, l'initiateur détiendra 3 176 402 actions RUE DU COMMERCE représentant 28,64% du capital et au plus 28,64% des droits de vote de la société.

L'initiateur, qui ne détient à ce jour aucun titre de la société visée, s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **9 €**, la totalité des actions RUE DU COMMERCE existante – à l'exception des 3 176 402 actions faisant l'objet du contrat de cession et du contrat d'apport conclus le 27 octobre 2011 – soit un maximum de 7 913 346 actions représentant 71,36% du capital de la société, ainsi que les 205 600 actions susceptibles de provenir de l'exercice des 205 600 options de souscription d'actions attribuées et exerçables à ce jour.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

¹ Société détenue à hauteur de 99,9% par la société par actions simplifiées Alta Penthièvre, laquelle est intégralement détenue par la société Altareit, elle-même contrôlée à 99,74% du capital par la société Altarea.

² Sur la base d'un capital composé de 11 089 748 actions représentant, avant cessions, 13 711 911 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Actions détenues indirectement par l'intermédiaire de la société DGPDG, détenue à 100% par M. Gauthier Picquart.

⁴ FCPR Apax France VA, FCPR Apax France VB et Altamir Amboise SCA.

⁵ A l'issue de l'apport, MM. Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin détiendront chacun 10% du capital d'Altacom, le solde étant détenu par Alta Penthièvre.

2 - La cotation des actions RUE DU COMMERCE sera reprise à compter du 31 octobre 2011.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres RUE DU COMMERCE (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres RUE DU COMMERCE (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.
